



 Le lac de Suyen (A)

Le Lac de Suyen culmine à 1536m d’altitude. C’est un lac naturel du Val d’Azun d’une profondeur de 3 mètres environ, surélevé par un petit barrage. Il est peuplé de truites fario, comme tout le gave jusqu’au confluent du ruisseau de Larribet. Comme le barrage du Tech, le lac de Suyen est un lieu très fréquenté en été, aux abords verdoyants et facile d’accès, il peut faire l’objet d’une balade en famille qui peut se poursuivre jusqu’à la cascade de Doumbblas, puis vers le magnifique vallon du Larribet et les lacs de Batcrabère ou aux lacs de Rémoûlis et au port de la Peyre Saint Martin.



 Le refuge Wallon-Marcadau (B)

Le refuge Wallon-Marcadau
Altitude 1865 m - 113 places

> Tél. : 05 62 92 64 28
> [Site web](#)

Crédit : (c) Office de Tourisme de Cauterets

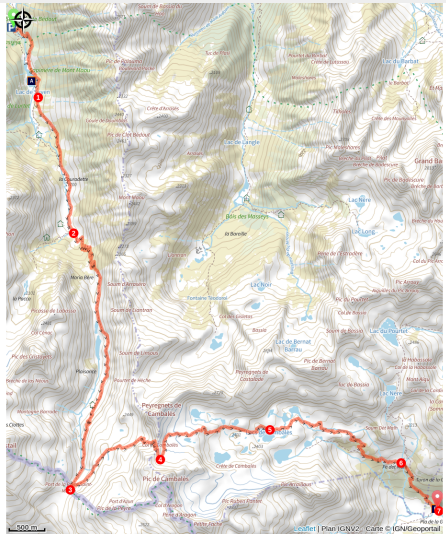


Etape 1 : de la Vallée d'Arrens (Plan d'Aste) au refuge Wallon-Marcadau

Val d'Azun



Le lac de Suyen



L'itinéraire de la HRP débute sa traversée des vallées de Gavarnie en assurant la liaison entre Val d'Azun et vallée de Cauterets, par le confidentiel col de Cambalès.

En allant chercher un col peu fréquenté et longtemps enneigé à 2700 m d'altitude, la Haute Randonnée Pyrénéenne (HRP) fait aujourd'hui honneur à son appellation. Parcourant d'abord la longiligne vallée d'Arrens, haut lieu des échanges franco-espagnols entre Azun et Tena, l'itinéraire se confie ensuite à un sentier audacieux, parcourant éboulis et névés jusqu'à trouver un col improbable sur le versant nord du pic de Cambalès. L'âpreté des raillères

Infos pratiques

Pratique : Itinérance à pied

Durée : 7 h

Longueur : 17.0 km

Dénivelé positif : 1235 m

Difficulté : Difficile

Type : Traversée

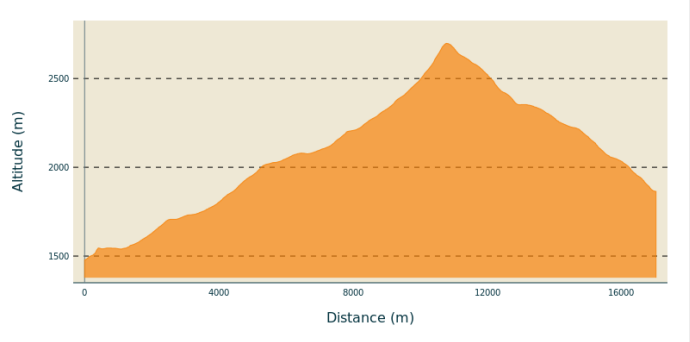
Thèmes : Cols et Sommets, Lac

(éboulis) fait ensuite place à la douceur du bassin lacustre de Cambalès, l'un des plus réjouissants des Pyrénées.

Itinéraire

- Départ** : Parking supérieur du Plan d'Aste, Arrens-Marsous
- Arrivée** : Refuge Wallon-Marcadau, Cauterets
- Balisage** :  GR
- Communes** : 1. Arrens-Marsous
2. Estaing
3. Cauterets

Profil altimétrique



Depuis la maison du Plan d'Aste (1470 m), emprunter la passerelle en bois sur le gave d'Arrens puis remonter le bon chemin qui serpente dans la forêt de conifères. A la sortie du bois, un panneau indique l'entrée dans la zone cœur du Parc national ; le sentier progresse à flanc de montagne et domine ensuite le lac de Suyen, aux couleurs changeantes en fonction de la météo.

1. Une fois dépassé ce premier lac, à l'intersection de sentiers (1558 m), choisir l'option de gauche, en direction du Port de la Peyre Saint Martin (panneau). Monter ainsi à flanc de montagne jusqu'à passer un faux col (1709 m), où l'on rejoint l'itinéraire venant du refuge de Larribet (sente sur la droite) ; longer le plateau de la Couradette par la gauche. Le sentier emprunte ensuite une passerelle sur le second plateau, Labassa.
2. Intersection de Labassa (1755 m) : ignorer à droite l'itinéraire du refuge Ledormeur pour garder à gauche la direction du Port (nouvelle passerelle). Le sentier s'appuie sur plusieurs lacets pour franchir un ressaut puis il s'enfonce dans la vallée en dominant plus loin à droite les lacs longilignes de Remoulis. Toujours en traversée, passer ensuite au-dessus de la toue de Castérie (abri sous roche à 2090 m) puis suivre les courts lacets qui permettent de dominer un éperon rocheux (2200 m). De là, une courte descente précède l'ultime ascension en pente douce en fond de vallée.
3. Une borne gravée marque le Port de la Peyre Saint-Martin (2295 m). Quelques dizaines de mètres avant le col frontalier, un panneau indique sur la gauche la direction du col de Cambalès. Le sentier surmonte alors un éboulis (nord-est) en faisant face à la vallée parcourue précédemment, puis progresse en pente douce dans une combe avec torrent. Près du dôme à 2424 m, il s'échappe sur la droite pour traverser deux éboulis successifs, séparés par un imposant rognon rocheux. Par des lacets dans la pierraille (ou la neige tardive), remonter la seconde combe jusqu'au col de Cambalès, au-dessus de deux brèches.
4. Derrière le col de Cambalès (2706 m), la trace cairnée descend vers le sud puis bifurque à gauche dans une combe où la neige persiste longtemps, ou sur des blocs après la fonte des névés. Traverser jusqu'à atteindre une croupe rocheuse,

Lieux de renseignement

Bureau d'Information Touristique du Val d'Azun

1 Place du Val d'Azun, 65400 ARRENS-MARSOUS

infotourisme@valleesdegavarnie.com

Tel : 05 62 97 49 49

<https://www.valleesdegavarnie.com/ete/ma-destination/val-d-azun>



Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : [Contact](#)

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : [Réglementation du Parc national des Pyrénées](#)

Le [décret](#) instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

- Les activités de nature peuvent être :
- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie ...
 - soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d’escalade ...
 - interdites : chasse, feu, chien, vélo ...

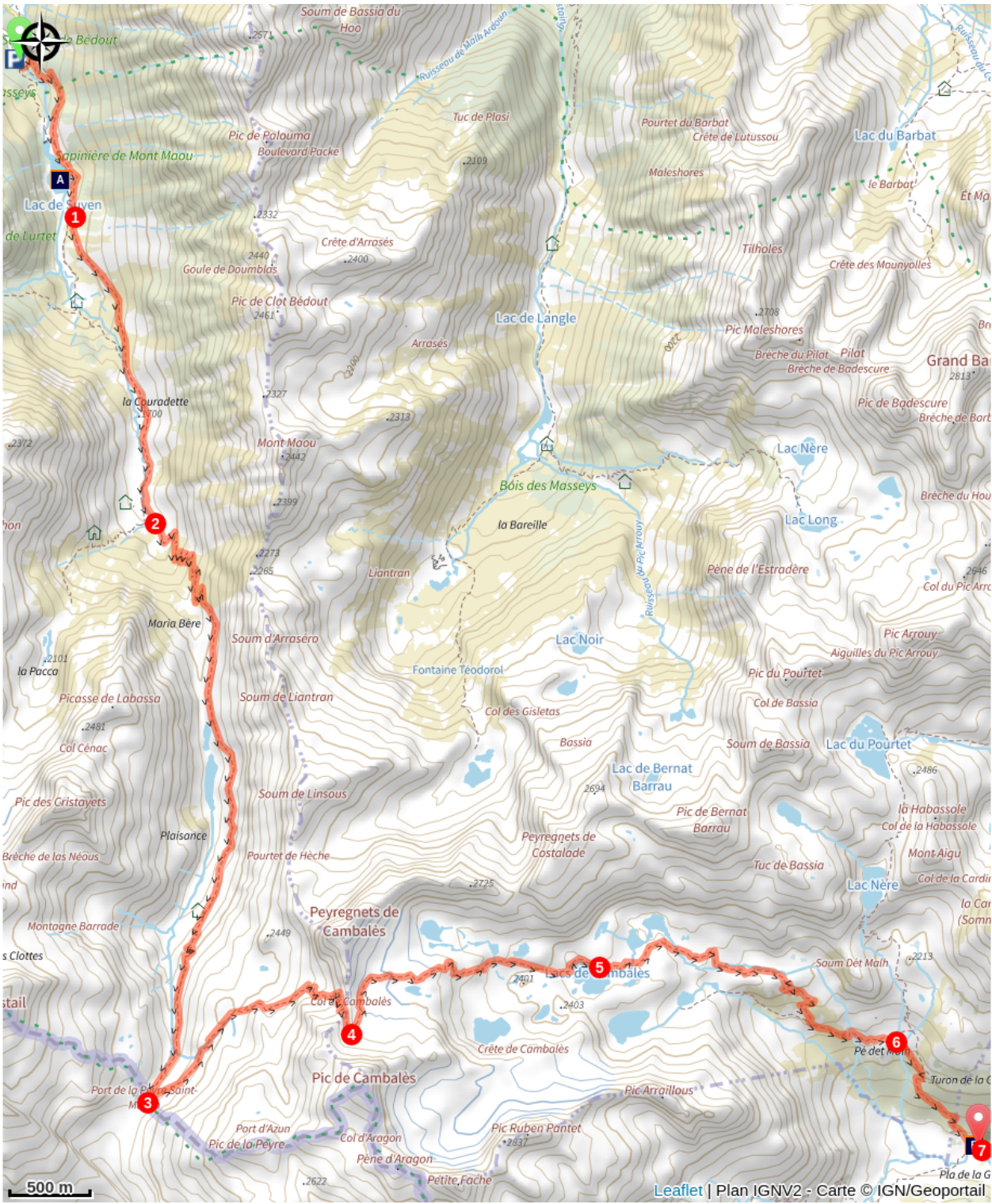
Au-delà de la réglementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d’Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.

- que le sentier descend vers la droite (est). Avancer en dominant les lacs supérieurs de Cambalès. Vers 2440 m, traverser un torrent et poursuivre en traversée vers l'est entre herbe et éboulis.
5. Longer le grand lac de Cambalès (2350 m) par la gauche, traverser le torrent qui s'en échappe puis continuer dans les moutonnements granitiques en laissant deux lacs sur la gauche. Plus bas, le sentier longe un nouveau torrent par la droite (replat), puis bifurque à droite pour dégringoler un grand ressaut (2232 m), en découvrant la vallée du Marcadau.
 6. A l'intersection de Pé det Malh (2043 m), le sentier de droite prolonge la descente jusqu'au refuge du Marcadau, en longeant la lisière d'un bois de pins sylvestres, puis au cœur du bosquet jusqu'à découvrir la chapelle qui précède le refuge.
 7. **Refuge Wallon-Marcadau** (1865 m) - lien vers site web : [refuge Wallon](#)

Sur votre route...

Toutes les informations pratiques



 Le lac de Suyen (A)

 Le refuge Wallon-Marcadau (B)

⚠️ Recommandations

- **Difficultés :**
Des névés importants peuvent compliquer l'accès au Col de Cambalès en début d'été. Équipement adapté et expérience adéquat indispensable.
- **Parc national des Pyrénées :** une partie de l'itinéraire se trouve en zone-cœur du Parc National, **les chiens y sont interdits** et le bivouac réglementé.
> [En savoir plus.](#)
- **Refuge :**
> [Lien vers le site refuge Wallon-Marcadau](#)

Comment venir ?

- Accès routier
Dans le Val d'Azun, depuis le village d'Arrens-Marsous, suivre la D105 en direction du barrage du Tech. Longer ce lac et poursuivre par la route jusqu'à son terminus, le parking du Plan d'Aste (maison du Parc).
- Parking conseillé
Parking supérieur du Plan d'Aste, Arrens-Marsous